

Département de la Haute-Vienne

❖ *Commune de DOMPS*

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le treize avril deux mil vingt trois à 20h30, suivant convocation en date du cinq avril deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean Luc,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr MONTHEIL Jean Pierre à Mr BREUX Sylvain
Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge

Membre absent n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore
Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2023

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2023/023 en date du 13 avril 2023

Téléphonie et internet : étude de devis et accord pour changement de fournisseur

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie peut être raccordée à la fibre. Les besoins en téléphonie et internet sont les suivants :

- 2 lignes téléphoniques distinctes : une pour la mairie et une pour l'Agence Postale Communale
- 1 accès à internet pour la mairie (l'APC dispose de sa propre installation financée par la Poste)

Elle présente les 2 propositions d'Orange :

Livebox Pro Fibre	Connect Pro Fibre
53 € (1an) puis 63 € HT	105 € (1 an) puis 125 € HT
Prévoir l'achat de 2 combinés téléphoniques	Inclut la location de 2 combinés téléphoniques

Elle précise que c'est Orange qui sera en charge de la résiliation du contrat avec l'opérateur a2cnet ainsi que de la mise en place des nouvelles installations.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Mme le maire à résilier le contrat souscrit auprès du fournisseur a2cnet, par l'intermédiaire d'Orange
- De retenir la proposition d'Orange Livebox Pro Fibre pour un montant de 53 € HT la première année, puis 63 € HT les années suivantes
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette proposition

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 14 avril 2023

Le Maire

